

CONSEIL DES SAGES

Réunion du 9 février 2015

Présents : Monsieur le Maire, M. Roux et Mme Bonnelie conseillers municipaux. Mesdames Baby, Caron, Guillemot, Malveau, Mery, Petitbon, Villatte. Messieurs Berland, Besnard, Gillet, Jeuneau, Laurençon, Mangeant, Robineau.

Excusé : Monsieur Beaugé.

Introduction de Monsieur le Maire qui remercie les Sages pour leur volonté d'investissement pour le bien de la commune.

Il rappelle les critères qui ont été appliqués pour la sélection des personnes retenues.

Monsieur Roux précise avoir reçu 24 candidatures pour les 15 places. Une personne s'est désistée rapidement. 23 candidatures ont donc été examinées.

Le groupe de travail composé de Mmes Cappelle, Villatte et MM. Beaugé, Gonzalez, Reuillon et Roux, a proposé 15 noms à la commission générale. Le conseil municipal a voté la liste des membres du conseil des Sages en sa séance du 19 janvier.

Règlement intérieur :

Le règlement qui a été voté en conseil municipal le 6 novembre 2014 est adopté et signé par les Sages.

Toutefois, deux légères modifications de rédaction sont demandées :

- article 2 : au lieu de « être retraité, sans activité... », écrire : « être retraité ou sans activité... »,
- articles 5 et 6 : au lieu de « commissions » écrire « groupes des travail ».

Groupe de coordination :

Monsieur James Berland se propose pour le poste de secrétaire.

Madame Claudine Baby et Monsieur Jean Michel Jeuneau se proposent pour le poste de secrétaire-adjoint,

Ils sont élus à l'unanimité.

Mode de fonctionnement :

Il est convenu que des groupes de travail se constitueront au gré des sujets abordés, le nombre ni les thèmes n'en sont définis non plus que la durée de fonctionnement.

Des réunions plénières au cours desquelles seront présentées les conclusions ou les avancées des groupes des travail sont prévues sur un rythme d'une par semestre environ. Mais le groupe de coordination pourra en convoquer la réunion selon les besoins.

Liste complémentaire :

Une liste des 8 personnes candidates non retenues pour le conseil des Sages a été établie sous le nom de liste complémentaire. La question est de savoir comment les intégrer ou non aux travaux du conseil.

Des arguments sont échangés :

- Les gens qui ont exercé des responsabilités communales risquent de prendre trop de poids.
- Il faut intégrer tous ceux qui ont le désir d'aider au bon fonctionnement de la commune.
- Le conseil municipal a voté un règlement intérieur établissant 15 membres.

- Les échanges risquent d'être plus difficiles à 23 qu'à 15.
- Ces personnes pourraient participer aux groupes de travail sans participer aux plénières.
- Etc.

Un vote à bulletin secret est demandé.

La question posée est : Le conseil des Sages doit-il comporter 15 ou 23 membres.

Sur 14 votants :

15 membres : 13 voix

23 membres : 1 voix

Décision :

Les personnes sur la liste complémentaire ne sont pas intégrées au conseil des Sages. Elles constituent une liste de suppléants et seront proposées comme membre à part entière en cas d'absence définitive d'un membre actuel. Le conseil municipal, sur proposition du conseil des Sages, nommera alors la personne concernée.

Pistes de réflexion :

Monsieur le Maire présente les priorités de la municipalité, à savoir faire de Bléré une « ville attractive ». Il développe les stratégies retenues.

Incitation fiscale, stratégie vers la jeunesse, vers les seniors, stratégie environnementale, Développement du marché, des offres de proximité. Développement de l'urbanisation, notamment avec un pôle d'urbanisation jeunesse. Projet d'un pôle de santé pluridisciplinaire, aménagement du site Waeles etc.

A la question : quel est le point urgent ? Il répond : l'accueil des jeunes et notamment des jeunes adultes qui ont des problèmes de logement et de mobilité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Les membres échangent sur des pistes de réflexion possibles :

- Des rencontres inter-générationnelles.
- La circulation.
- La santé.
- L'accessibilité, les cheminements piétons.
- La formation à l'utilisation d'Internet.
- Les transports vers Amboise.
- Des endroits de stationnement dédié au co-voiturage.

Une prochaine réunion plénière est prévue

lundi 3 mars

à 17h

en salle du conseil municipal

Les groupes de travail seront alors constitués.